Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 10 septembre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation1 p. (154r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 10 septembre 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41897

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 septembre 1861
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméGodin demande à Oudin-Leclère de l'informer sur les engagements de Dubrulle vis-à-vis de lui après la faillite de ce dernier.

Mots-clés

Finances d'entreprise, Procédure (droit)
Personnes citéesDubrulle [monsieur]
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41897?context=pdf

154

154
139/155

Guise le 10 7bre 1861

Monsieur

dites moi je vous prie par retour du courrier ce que deviennent les engagements de M Dubrule, après sa faillite vis a vis de moi, en ce qui concerne les pertes qu'il doit subir pour retard. nos conventions doivent elles conserver leur effet vis a vis des créanciers

lavoué chargé comme syndic provisoire de la faillite Dubrulle me propose de venir conférer avec moi a propos de l'assignation que j'ai fait délivrer a M Dubrule

puis je prendre avec lui des arrangements valables?

veuillez agréer mes civilités parfaites

Godin

a Monsieur Oudin Leclerc

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41897?context=pdf